

Commune de Sainte-Agathe la Bouteresse (42130)

Procès-verbal du conseil municipal du 25 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DREVET, Maire, en session ordinaire en salle du conseil.

Présents : DREVET Pierre, CHARLES Christian, CHAZELLE Patrice, GRANGE Jacques, MARCHAND Frédéric, MILANI Charlotte, ODIN Corinne, PAPILLON Laure, ROCHE Laetitia, ROUX Jean-Paul, TARAKU Marilou, VITTOZ Suzanne

Absent excusé : BOSSOUTROT Karim (ayant donné pouvoir de vote à CHAZELLE Patrice), PARDON Nicole (ayant donné pouvoir de vote à DREVET Pierre)

Absente : SIRIEIX Isabelle

Secrétaire de séance : CHARLES Christian

Date de la convocation : 17 juillet 2023

Ouverture de la séance par le Maire ; constat du quorum.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite que soit rajouté au point n° 8 l'étude d'une troisième demande de prise en charge d'extension du réseau électrique pour une autorisation d'urbanisme privée : approuvé à l'unanimité.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023

Décision du conseil municipal pour l'approbation du PV du 9 juin 2023 :

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

Le PV sera dès lors publié sur le site internet de la commune.

2/ Vote d'une subvention pour l'école pour les rencontres sportives USEP

CONTENU

Présentation par Madame PAPILLON de la demande de subvention de la section USEP de l'Amicale Laïque de Boën chargée d'organiser des rencontres sportives inter-classes, pour laquelle l'école a adhéré sur l'année 2022-2023. Elle consiste à financer le tiers du coût restant à charge de la section USEP (après financement par le Comité départemental USEP de la Loire), représentant principalement le transport des élèves pour réaliser leurs rencontres, et l'organisation d'un goûter.

Proposition d'une subvention de 200 €.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

3/ Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie

CONTENU

Présentation des termes de l'avenant n° 2, considérant les besoins de remplacement, de renfort ou d'accompagnement au service commun de secrétariat de mairie, proposant que ce dernier se dote d'un poste de secrétaire de mairie « volant » à temps plein en 2023.

Définition du financement de ce poste par répartition du coût entre ses adhérents dans l'avenant.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

4/ Validation du remboursement des avoirs aux familles ne fréquentant plus l'école

CONTENU

Information qu'il convient de rembourser les avoirs aux familles dont les enfants ne seront plus scolarisés sur la commune à la rentrée 2023 : une famille concernée, montant de l'avoir : 15,20 €.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

5/ Approbation de la convention de mise à disposition de la salle de la Bouteresse à l'APIJ

CONTENU

Présentation par Madame PAPILLON du projet de l'APIJ (Association pour l'Intercommunalité des Jeunes dont le siège est à Boën) concernant l'animation d'ateliers (sportif, culturel, scientifique, etc...) à destination des jeunes de 11 à 17 ans de la commune.

Demande de l'APIJ de bénéficier gratuitement de la salle de la Bouteresse chaque mercredi en période scolaire pendant 1 h 30 pour la réalisation de ses activités.

Proposition d'un projet de convention de mise à disposition de la salle ; demande de Madame MILANI de préciser les conditions de résiliation à la demande de l'une ou l'autre des parties.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

6/ Approbation de la convention LFA fixant les modalités de la saisine du référent déontologue des élus et sa désignation

CONTENU

Information du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 visant la mise en œuvre d'un nouveau droit permettant à tout élu local de consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Présentation du projet de convention établi par LFA visant à mutualiser la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux, avec définition de la nature de ses missions, de ses modalités d'intervention et du financement.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

7/ Mise en place d'un emploi de vacataire chargé de renfort en périscolaire du soir

CONTENU

Information par Madame PAPILLON de l'évolution de la fréquentation de la garderie du soir, et proposition d'avoir recours ponctuellement, en soutien de Madame REGEFFE, à une personne rémunérée après service fait sur la base d'un forfait de 15 € / h net.

Définition des conditions par la mise en place d'un emploi de vacataire soumis à l'assemblée.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 1	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

8/ Validation de trois demandes de prise en charge d'extension du réseau électrique pour autorisations d'urbanisme privées

CONTENU

Présentation de trois demandes distinctes de prise en charge par la commune d'extension du réseau électrique basse tension sur le domaine public (en dehors du terrain d'assiette de l'opération), pour des demandes d'urbanisme privées :

	<u>Coût à charge de la commune</u>
- Pour 25 m pour un projet de division de parcelles RD 1089	3.984,96 €
- Pour 36 m pour un projet de rénovation d'un bâti Rue du Camping	3.893,68 €
- Pour 90 m pour un projet de division de parcelles Impasse du Champ de Foire	12.055,69 €

DÉCISION

POUR : 0	CONTRE : 14 (dont 2 pouvoirs)	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
----------	----------------------------------	----------------	-----------

9/ DM n° 1 suite à l'avance forfaitaire des travaux d'aménagement

CONTENU

Nécessité d'ajuster les comptes budgétaires par des virements de crédits, dans le cadre de l'avance des travaux réalisés par EUROVIA :

<u>Dépenses d'investissement :</u>	
- Compte 041-2152	+ 27.500 €
<u>Recette d'investissement :</u>	
- Compte 041-238	+ 27.500 €

DÉCISION

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

10/ Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération

- Rappel des participants à la pétanque des élus le samedi 2 septembre à Trelins.
- Renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat d'électricité et de gaz du SIEL pour 2026-2029.
- Extension éclairage public : demande de maintien d'un point lumineux au début de la Route de Champbayard non réalisable.
- Demande du Comité des Foires de 6 à 8 blocs béton sur le Champ de Foire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Pour approbation,
le Maire,
Pierre DREVET.

Pour approbation,
le secrétaire de séance,
Christian CHARLES.



